

Renouvellement des Conseillers consulaires : élection le 16 mai 2020 pour l'Amérique latine et les Caraïbes

30 septembre 2019

Depuis la loi n°2013-569 du 22 juillet 2013, vous, Français résidant à l'étranger, êtes représentés par des élus de proximité, les conseillers consulaires. Après six années de travail, leur mandat touche à leur fin. Ainsi le **samedi 16 mai 2020**, vous serez invités à voter : si vous êtes inscrits au registre consulaire, vous êtes inscrit à ce scrutin (sauf décision contraire de votre part). Vous pouvez voter à l'urne, par [procuration](#) et par [voie électronique](#). Le vote en pratique ? Quel est leur rôle ? En quoi consiste leur mandat ? Retrouvez toutes ces informations ci-dessous



Le vote

Les élections des conseiller.ère.s et délégué.e.s consulaires auront lieu :

- **Samedi 16 mai 2020 pour le continent américain et les Caraïbes**
- Dimanche 17 mai 2020 pour le reste du monde

Ils sont élu.e.s au suffrage universel direct pendant 6 ans :

- uninominal majoritaire à un tour dans les circonscriptions où un unique siège est à pourvoir ;

- scrutin de liste à un tour à la représentation la plus forte moyenne dans les circonscriptions électorales où plusieurs sièges sont à pourvoir.

Vous pouvez voter à l'urne, par [procuration](#) et par [voie électronique](#).

Leur rôle ?

1. Elu.e.s de proximité représentant les Français établis hors de France auprès des ambassades et des consulats.
2. Elles.Ils peuvent être consulté.e.s sur toute question concernant les Français de l'étranger : enseignement, aides sociales, formation professionnelle, etc.
3. Elles.Ils participent à l'élection des sénateurs et sénatrices des Français de l'étranger.

Leur mandat ?

450 conseiller.ère.s consulaires et 70 délégué.e.s consulaires (nombre fixé en fonction du décret population au 1er janvier 2020) représentent les 130 circonscriptions électorales.

Elles.Ils se réunissent deux fois par an en conseils, présidés par l'ambassadeur.rice ou la.le consul.e général.e

A ce conseil, 1 à 9 conseiller.ère.s y siègent en fonction du nombre de Français inscrits dans la circonscription consulaire concernée.

Les conseillers consulaires élus désigneront, en leur sein le samedi 13 juin 2020 (pour l'Amérique et les Caraïbes) et dimanche 14 juin 2020 (reste du monde) via un vote à l'urne, par procuration ou par anticipation remis en main propres, les 90 conseillers qui siègeront à l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE).

- Consultez [la liste des conseillers consulaires](#) (actualisée le 10 août 2018)
- Consultez la [liste des conseillers à l'assemblée des Français à l'étranger \(AFE\)](#).

Pour en savoir plus sur l'[Assemblée des Français de l'étranger](#)

Paula Forteza, Député des Français de l'étranger